

Etaient présents : Mmes Pupin Mahamoud, Renault Leberquer, MM. Dufour, Leclercq, Borg, Bourin, Lévasseur, Giscard d'Estaing.

Absents excusés : Mmes Aublé, Dupart (pouvoir donné à M. Leclercq), M. Defenin (pouvoir donné à M. Dufour).

Mme Pupin Mahamoud est élue secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- \* Procès-Verbal de la séance précédente
- \* Désignation du secrétaire de séance
- \* Délibérations :
  - Compte administratif 2024
  - Compte de gestion 2024
  - Affectation résultat 2024
  - Solde participation SIVOS 2025
  - Encaissement chèque AXA
  - Ouverture d'un CDD – agent d'animation
  - Animations 2025
  - Point sur les travaux de l'église
  - Questions diverses

Le Procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'**unanimité**

Compte administratif 2024

**2025 - 011**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Philippe Leclercq, élu par l'assemblée, délibérant sur le compte administratif dressé par M. Dufour, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1/ Lui a donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
002 FIGURANT AU BUDGET 2024	364 396.11 €
Recettes 2024	389 800.72 €
Dépenses 2024	334 965.54 €
Résultat 2024	54 835.18 €
Résultat cumulé	419 231.29 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
001 FIGURANT AU BUDGET 2024	-21 844.06 €
Recettes 2024	950 424,18 €
Dépenses 2024	820 975,25 €

Solde d'exécution 2024	107 604,87 €
001 A INSCRIRE AU BUDGET 2025	107 604,87 €
Restes à réaliser Dépenses	658 353,00 €
Restes à réaliser Recettes	523 876,00 €
	- 134 477,00 €
Besoin de financement	26 872,13 €

- 2/ **A constaté, (le Maire n'a pas pris part au vote)** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3/ A reconnu la sincérité des restes à réaliser ;
- 4/ **A arrêté, à l'unanimité**, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Compte de gestion 2024

## 2025 - 012

Le Conseil municipal, statuant sur l'exécution du budget 2024 a déclaré, **à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé par le Receveur Syndical n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Dépenses de fonctionnement : 334 965.54 €  
 Recettes de fonctionnement : 389 800.72 €  
 Excédent de fonctionnement : 54 835.18 €

Dépenses d'investissement : 820 975.25 €  
 Recettes d'investissement : 950 424.18 €  
 Excédent d'investissement : 107 604.87 €

#### Affectation du résultat 2024

## 2025 - 013

Le Conseil Municipal du Bourg-Dun, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024, constatant que le compte administratif fait apparaître :

-Un excédent de 419 231,29 €

**a décidé, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:**

Affectation obligatoire :

-A l'exécution du virement de la section d'investissement  
(compte 1068) : 26 872,13 €.

Solde disponible affecté comme suit :

-Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)  
(ligne 002) : 392 359,16 €.

#### Solde participation SIVOS

## 2025 - 014

Le maire demande aux membres du conseil municipal de valider la somme à verser au SIVOS Veules et Dun pour la participation de la commune pour l'année 2025.

Cette somme s'élève au montant de 39 520 €.

Par la même occasion, il a été rappelé que la commune a déjà versé une avance de 17 749,00 € et il a demandé l'autorisation de verser le solde (soit 21 771,00 €) par anticipation, avant le vote du

Permanences mardi de 8h à 12h et vendredi de 16h30 à 18h30

Tél 02 35 83 03 39 mairie : [mairie-bourg-dun@orange.fr](mailto:mairie-bourg-dun@orange.fr)

site : [www.lebourgdun.com](http://www.lebourgdun.com)

budget primitif 2025.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, **décident à l'unanimité** de retenir le montant de cette participation et son inscription au budget primitif 2024. et **donnent leur accord quant au versement de ce solde** (compte 65561).

Encaissement chèque AXA

**2025 - 015**

Le conseil municipal, **considérant** qu'un chèque de remboursement d'un montant de 762,04 € a été émis par AXA en faveur de la Commune du Bourg-Dun,

**Considérant** que ce remboursement fait suite au remboursement d'une partie du sinistre évènement climatique du 2 novembre 2023 sur la toiture du local communal,

**Considérant** qu'il est nécessaire pour la bonne gestion des finances communales d'encaisser ce chèque dans les meilleurs délais,

**Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :**

1. D'autoriser l'encaissement du chèque de remboursement d'un montant de 762,04 € émis par AXA France au bénéfice de la Commune du Bourg-Dun,
2. De charger M. le Maire, de procéder à l'encaissement de ce chèque auprès de la Trésorerie de la Commune.

**2025 - 016**

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'embauche d'un agent chargé de la communication et des préparatifs liés à la préparation des évènements festifs dans le cadre de l'inauguration des travaux de l'église. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe dont la durée hebdomadaire de service est de 8/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois (maximale de 6 mois), du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2025 suite à un accroissement saisonnier d'activité du secrétariat de mairie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe, pour effectuer les missions de communication et préparatifs liés aux évènements festifs organisés dans le cadre de l'inauguration des travaux de l'église, suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 8/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, jusqu'au 30 septembre 2025
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 558 indice majoré 478, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2025

Animations 2025

Dans le cadre des animations pour célébrer l'inauguration des travaux de l'église, le week-end du 14 juillet a été retenu.

Une messe sera célébrée le samedi 12 juillet au matin.

L'évêque sera présent.

Permanences mardi de 8h à 12h et vendredi de 16h30 à 18h30

Tél 02 35 83 03 39 mairie : [mairie-bourg-dun@orange.fr](mailto:mairie-bourg-dun@orange.fr)

site : [www.lebourgdun.com](http://www.lebourgdun.com)

Une invitation sera envoyée à MM. les Présidents du Département et de la Communauté de Communes.

M. Robert Arnoux, sculpteur, a décidé d'offrir un Christ de lumière à la commune, qui sera installé dans l'église Notre-Dame.

Le lundi 14 juillet, auront lieu des concerts, à l'extérieur mais aussi un concert, à l'intérieur, en fin d'après midi, avec un artiste puis un groupe de musiciens. Le prix du billet pour ces concerts pourrait être de 25 €.

Le lieu choisi pour ces concerts doit être validé par les pompiers de Seine-Maritime. Nous devons prévoir également des parkings à proximité.

Les jeux pour les enfants, organisés conjointement avec Transat d'Albâtre, pourraient être mis en place au mois d'août.

#### Point sur les travaux de l'église

- Les travaux sur la charpente de la nef sont achevés. Les travaux de couverture vont donc débiter, puis ceux sur les voutes, les sols et les murs.

- La fin de cette tranche de travaux est estimée à fin mai.

#### QUESTIONS DIVERSES :

##### Redevance occupation domaine public communal

**2025 - 017**

Le maire fait part de la possibilité de revoir la convention de mise à disposition à la SNC Lhéronnelle de la terrasse dans le cadre de leur activité de restauration.

Le montant annuel est actuellement de 300 €. Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il est souhaitable de réviser ce montant pour 2025.

**Le conseil décide, à l'unanimité, de porter cette redevance à la somme de 400 € annuel, à partir de 2025.**

##### Accès dépôts déchets verts

Le Maire a informé que la Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) LEBORGNE, située sur notre commune, a récemment formulé une demande auprès de la municipalité concernant l'accès à son dépôt de déchets verts. En effet, la SCEA LEBORGNE propose de mettre à disposition son dépôt pour les déchets verts de la commune moyennant un forfait annuel de 700 €, ce forfait est demandé aux entreprises.

Le conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de ne pas donner suite à cette proposition.

##### Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et versement d'une cotisation annuelle

**2025 - 018**

#### **Le Maire expose :**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme départemental qui a pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Il offre des conseils et un accompagnement aux collectivités locales, aux particuliers et aux professionnels dans leurs projets d'aménagement et de construction.

L'adhésion à cet organisme permettrait à notre commune de bénéficier de l'expertise et des services du CAUE, notamment en matière de conseils architecturaux, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de sensibilisation et de formation. Ces services sont essentiels pour garantir la qualité de nos projets urbains et paysagers, et pour répondre aux enjeux de développement durable.

Le montant de la cotisation annuelle pour adhérer au CAUE s'élève à 90 euros.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, :**

1. D'approuver l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).
2. D'autoriser le Maire à verser la cotisation annuelle de 90 euros au CAUE.
3. De prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir cette cotisation dans le cadre du budget communal.

Plan de circulation méthaniseur.

**2025 - 019**

M. le Maire donne lecture d'un arrêté préfectoral datant du 20 février 2025 et concernant l'autorisation d'exploitation d'une installation de méthanisation située sur le territoire de la commune de Fontaine-le-Dun par la société BIONORROIS.

Cet arrêté n'a pas été adressé officiellement à la Mairie du Bourg-Dun.

Le Conseil Municipal de la commune du Bourg-Dun, **à l'unanimité des voix :**

Compte-tenu des informations à sa disposition,

- s'étonne de ne pas avoir été informé, à ce jour, de cet arrêté préfectoral,
- s'oppose aux dispositions prévues pour le circuit de transport des poids lourds consécutifs à la mise en service du digestat situé sur la commune de Sotteville-sur-Mer, à savoir une traversée de la commune par les camions, venant d'Ouille-la-Rivière, via la RD 925, ce qui va accentuer une circulation des poids lourds dans la commune déjà importante.

Mobilités douces :

**2025 - 020**

M. le Maire a présenté aux membres du conseil municipal un projet de trajet de mobilité douce (pour cyclistes et piétons) établi par communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

Ce trajet emprunterait la route d'Englesqueville jusqu'à St-Aubin sur Mer, mais dans le cadre d'une route partagée avec les véhicules à moteur et de la mise en place d'une voie verte matérialisée par de la signalétique.

**Le Conseil Municipal, après la présentation du projet, décide à l'unanimité :**

- au regard des enjeux de sécurité pour les usagers,
- Suite aux différentes demandes en termes d'aménagements déjà exprimées,
- suite à la réunion organisée en mairie de La Gaillarde fin 2024 et aux conclusions qui en ont été tirées,
- compte-tenu de la demande globale des communes de la vallée et donc de la nécessité de la mise en place d'une réflexion globale à cette échelle géographique,
- compte-tenu de la présence d'une vélo-route sur la commune, dont une grande partie est une zone sans véhicules, qu'il faut donc valoriser.
- compte-tenu des demandes de sécurisation, tant au niveau de la vélo-route au niveau de St-Aubin que du carrefour sur la RD 925,
- compte-tenu que le projet ne répond pas à l'objectif de sécurisation sur un itinéraire dédié et existant sur la commune.

De ne pas retenir le projet tel qu'il a été présenté et demande à la commission de travailler sur un projet global englobant un trajet de mobilité douce sur la totalité de la vallée du Dun, en y associant les acteurs locaux concernés.

Le Maire,  
Philippe DUFOUR

La secrétaire de séance,  
Lucie PUPIN MAHAMOUD

